

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES - OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations de service, à l'exclusion de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat du Client.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle écrite et signée par le Client et par Laurence Forain (ci-après le Prestataire) figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir contre les présentes conditions générales de prestations de services.

2. DEVIS, COMMANDE ET LIVRAISON

À la demande du Client, le Prestataire peut établir un devis gratuit sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client. Il contient notamment le délai de livraison et l'acompte éventuel à verser. Il est adressé par courrier électronique.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit, soit retourner le devis sans aucune modification au Prestataire par retour de courrier électronique avec l'expression de son consentement, soit envoyer au Prestataire un bon de commande par courrier électronique.

À défaut de réception de l'acceptation du devis ou du bon de commande, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Toute décision de remise ou d'application de tarifs dégressifs demeure à la seule discrétion du Prestataire et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'aurait été adressé au Client par le Prestataire, les prestations de traduction seront facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le Prestataire.

La livraison s'effectuera par courrier électronique au format Word à défaut d'indication contraire du Client. Toute mise en page supplémentaire en dehors du respect des paragraphes fera l'objet d'une facturation supplémentaire (devis sur demande). Tout autre moyen de transfert ou tout autre format devra être expressément convenu par écrit entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Dans le cas d'une livraison par la voie postale, notamment dans le cas d'un envoi par courrier express, les frais encourus sont à la charge exclusive du Client.

3. ACOMPTE

Toute commande dont le montant dépasse 500 euros hors taxes pourra être soumise à une demande d'acompte. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

4. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en oeuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éventuels éléments d'information fournis par le Client (glossaires, mémoires de traduction, abréviations, etc.). Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. À cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, télécopie ou courrier électronique.

6. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer le Prestataire, préalablement à ou lors de la commande, des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en oeuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

7. RESPONSABILITÉ

Les prestations de service sont exécutées par le Prestataire dans le cadre d'une obligation de moyens. En aucun cas, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style. La responsabilité du Prestataire se limite au montant de la facture concernée.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à des cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement par télécopie, modem, courrier électronique et autres moyens postaux.

8. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client, étant entendu que cela ne pourrait en aucun cas être invoqué pour une remise en question de la prestation dans son ensemble, Le Prestataire s'efforçant alors de procéder aux corrections dans les meilleurs délais.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières convenues à l'avance, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à 30 jours à compter de leur date d'émission.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donnera lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis ou indiquée au client au passage de la commande, soit à une re-facturation intégrale au Client.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés « sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage », avec un minimum de 25 €.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document pour traduction au Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document. À défaut, le Prestataire ne pourra en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute

réglementation applicable. Le cas échéant, le Client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction réalisée par le Prestataire constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont co-détenus par l'auteur du document original et le Prestataire. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son oeuvre, le Prestataire se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, paragraphe L.132-11. À l'inverse, toujours sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur l'oeuvre concernée, le Prestataire est également en droit d'exiger, à sa seule discrétion, que son nom ne figure pas sur la traduction publiée.

11. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

12. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige ne pouvant être réglé à l'amiable, le seul tribunal compétent sera celui de Bobigny (93), France. Le litige sera régi et interprété par le droit français.